95/09.07

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'ARIEGE

Foix, le 24 septembre 2007

Nos Réf. : PLM/NC/JB/2279
N°1511
Affaire suivie par N. COUVREUR
Tél. : 05 61 02 03 06

Monsieur Claude BERNET
Président de la Commission Particulière du
Débat Public
Contournement autoroutier de Toulouse
8, Esplanade Compans Caffarelli
Immeuble Atria

31000 TOULOUSE

Objet : Grand contournement autoroutier de Toulouse

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ariège dans le cadre de l'engagement d'un débat public sur le contournement autoroutier de Toulouse, ce dont je vous remercie. Nous avons par ailleurs pris bonne note que notre contribution sera versée aux archives du débat public, mentionnée dans le compte rendu final de la CPDP et également publiée sur le site du débat.

Nous nous sommes saisis de cette problématique dès que nous avons eu connaissance au printemps 2006 par la Direction Régionale de l'Equipement de Midi-Pyrénées des résultats des études d'opportunité concernant ce projet structurant pour notre territoire. Le Bureau de la CCI sur proposition de la Commission d'Aménagement du Territoire a voté à l'unanimité lors de sa session du jeudi 18 janvier 2007, la motion favorable à l'hypothèse « Est + Sud » (extrait de la délibération du Bureau ci-joint).

Le tracé « Est + Sud » constitue celui qui, de notre point de vue, facilitera le mieux les flux d'échanges de l'Atlantique vers la Méditerranée, du Nord vers la Méditerranée, et du Piémont pyrénéen vers la Méditerranée. En effet, il est de nature à améliorer de façon significative les liaisons transversales Ouest / Est entre les régions du Sud-Ouest et du Pays Basque français, ainsi que de l'Espagne Occidentale et du Portugal (façade Atlantique) par l'A64, et les régions méditerranéennes par l'A61, le Centre Est, par l'A68 (Albi/Rodez), ainsi que le Nord par la RN20.

Par ailleurs, le scénario « Est + Sud » est à nos yeux le plus favorable également parce qu'il est celui qui permet à la fois de capter le mieux les flux de transit pour décongestionner le périphérique toulousain, et de procurer les gains de parcours les plus significatifs. Ce tracé améliore enfin considérablement la desserte des multiples villes petites en moyennes présentes sur cette partie de l'aire métropolitaine. Le maillage ainsi constitué devrait logiquement permettre de renforcer les nécessaires coopérations entre les différents territoires bénéficiaires de cette nouvelle infrastructure.

Dans cette perspective, nous souhaiterions que le tracé puisse privilégier une liaison au large du sud toulousain entre l'A64 et l'A61 par un raccordement au tronçon d'autoroute existant A66, au droit de CARBONNE / NAILLOUX. Cette option aurait notamment pour effet d'améliorer considérablement l'attractivité de l'Ariège et de favoriser le développement du pôle logistique sur le secteur de MAZERES/ SAVERDUN. Ce territoire concentre d'ores et déjà différentes activités autour du transport, comme par exemple celles de l'entreprise DENJEAN. Le nouveau tracé « Est + Sud » permettrait de renforcer son positionnement comme carrefour au croisement des axes Nord-Sud et Est-Ouest, et constituer ainsi au Sud une alternative valable au pôle logistique nord toulousain.

Restant bien entendu à votre entière disposition pour faciliter votre tâche dans l'instruction de ce projet,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Paul Louis MAURAT

P. J. : Délibération Bureau CCI

EXTRAIT DE LA REUNION DU BUREAU DU 18 JANVIER 2007

POINT 3 – COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

PRESENTATION	DISCUSSION & SUITES A DONNER
Monsieur le Président, Paul Louis Maurat, donne la parole à Monsieur Bernard GARCIA, Président de la Commission Aménagement du Territoire, qui présente les travaux de la Commission du 17 Janvier 2007 sur « Le Grand contournement de Toulouse ». « Présentation et analyse de l'opportunité d'un grand contournement routier de Toulouse avec la participation de Monsieur VATIN, Directeur Régional Adjoint de l'Equipement. Toulouse, métropole régionale de Midi-Pyrénées se trouve au carrefour de 2 grands axes autoroutiers européens : • Un, Nord/Sud, entre l'Europe du Nord et la péninsule ibérique • Un, Ouest/Est entre la façade atlantique et le Bassin méditerranéen. De plus, Toulouse se trouve à la convergence d'un réseau routier structurant en « étoile », permettant la desserte des territoires composant les 8 départements de Midi-Pyrénées avec les villes moyennes qui structurent un radiant. La fluidité des flux y est donc primordiale pour assurer à la fois la continuité du « transit », une accessibilité correcte à l'agglomération toulousaine (le trafic) et un écoulement satisfaisant des déplacements urbains. En 7 ans, le transit a doublé et plus de 80 % du trafic est interne à l'agglomération. Des études diligentées par la Préfecture de Région ont évalué la congestion du périphérique urbain sous-tendue à l'horizon 2020, avec une prévision de croissance démographique de **370 000 habitants entre 2005 et 2020**, et une évolution des trafics de plus de 50 %. Avec plus de 135 000 véhicules près de 30 jours sur l'année, les voies rapides urbaines tendent vers une saturation saisonnière en particulier à la proximité de l'Aéroport de Blagnac. En conséquence, le Préfet de Région a reçu le mandat par l'Etat d'envisager la constitution du dossier de saisine de la Commission Nationale du débat public et d'envisager les études technico-financières pour le contournement routier de Toulouse. L'étude de la Direction Régionale de l'Equipement de Midi-Pyrénées, dont les résultats ont été publiés au printemps 2006, après avoir « évacué » la mise à 2x4 voies du périphérique actuel, a proposé une nouvelle hypothèse de désengorgement par la **création d'un Grand Contournement Routier de Toulouse**. Il s'agirait de créer une **nouvelle infrastructure routière 2x2 voies à péage**, destinée au trafic de transit avec des échanges limités aux principales radiales pour assurer la desserte des villes moyennes et des pôles secondaires (démarche aire urbaine), avec une implantation entre 15 et 35 kilomètres du cœur de Toulouse. **Trois scénarios ont été envisagés :** 1. **Ouest + Sud** : relie par l'Ouest l'A62 à l'A61, en desservant aussi les RN124, A64, et RN20 (A66). 2. **Est seul** : relie par l'est l'A62 à l'A61 en desservant aussi l'A68 et la RN 126. (Forte concentration de villes moyennes : Montauban, Albi, Castres ...) 3. **Est + Sud** : relie l'A62 à l'A61 et se prolonge jusqu'à l'A64 par l'A66, en desservant aussi les RN 126 et RN20 et l'Espagne (Andorre).	

A éloignement équivalent, les familles Est accueillent plus du double de trafic et de transit que les familles Ouest, et les gains de temps de parcours sont également plus favorables aux tracés Est. Après analyse, la Commission considère que ~~la~~ solution Est + Sud serait la meilleure, dans une optique de résolution de l'engorgement du pôle Toulousain et de l'aménagement du territoire régional. En effet, cette hypothèse permet de capter une part importante du trafic et du transit, et de desservir les villes moyennes du Nord, de l'Est et du Sud Toulousain. Ce tracé Est + Sud facilite les liaisons ouest-est entre les régions du Sud Ouest et du Pays Basque par l'A64 et les régions méditerranéennes à l'est, par l'A61. Dans cette perspective, la création d'une liaison dans le Sud toulousain entre ces deux autoroutes, au droit de Carbonne-Villefranche de Lauragais, permettrait de positionner l'Ariège et d'aménager des structures d'activités et de services en matière de logistique aux environs de Saverdun - Mazères, site au demeurant envisagé pour accueillir le futur aéroport régional. La solution Est + Sud retient par conséquent toute notre attention ; il s'agirait de la promouvoir lors du prochain débat public, à l'automne prochain. La Commission propose au Bureau de prendre position pour la solution Est + Sud et de faire assurer la diffusion de cette décision. ». Monsieur le Président remercie Monsieur Bernard GARCIA et soumet au Bureau cette proposition, A l'issue des discussions, il est proposé de modifier ainsi le texte : « Dans cette perspective, la création d'une liaison dans le Sud toulousain entre ces deux autoroutes, au droit de Carbonne-Villefranche de Lauragais, permettrait de positionner l'Ariège et d'aménager des structures d'activités et de services en matière de logistique aux environs de Saverdun - Mazères, site au demeurant ~~envisagé~~ ***étudié par l'Etat*** pour accueillir le futur aéroport régional. »	LES MEMBRES DU BUREAU DONNENT UN AVIS FAVORABLE A la solution EST + SUD A la Diffusion de cette décision Sur la base de la motion, objet de l'annexe 1, jointe.

Extrait certifié sincère et conforme à l'original

Foix, le 23/01/2007

Le Président

P.L. MAURAT